

Matières du tems. Mars 1708. 155
donné à l'Archevêque de Tolède, par convention
passée entre le Cardinal Ximenez & Fer-
dinand Roi d'Espagne. C'est donc ces Cele-
bres Auteurs, qui avant moi, ont érigé Oran
en Ville Episcopale, supposé qu'elle ne l'ait
pas été, comme l'on me le marque dans la
lettre dont voici l'extrait.

Oserai-je, Mr. vous dire que dans vô-
 tre Journal du mois de Novembre der-
 nier page 319. il vous est échappé d'ériger
 Oran sur la côte d'Afrique, en Evêché
 Suffragant de Tolède ? Cependant il est
 bien sûr qu'Oran n'est pas Evêché ; mais
 seulement une dépendance du Diocèse
 de Tolède. Mr. l'Abbé de Marzolier,
 dans la vie du Cardinal Ximenez, nous
 apprend que ce grand homme, en s'enga-
 geant aux dépenses de la conquête d'Oran,
 avoit expressément stipulé avec Ferdinand
 Roi de Castille, qu'en cas d'une heureuse
 réussite, Oran & ses dépendances seroient
 réunis à l'Archevêché de Tolède, pour le
 spirituel & pour le temporel. Le même Abbé
 raconte l'entreprise d'un Louis Guillaume
 Cordelier, qui quelques années avant la pri-
 se d'Oran ayant été fait Evêque *in partibus*,
 sous le titre d'Evêque d'Aure, (ses Bulles
 le nommoient *Episcopus Aurensis*,) vint
 en Espagne avec ce nouveau titre, ne sa-
 chant pas lui-même en quelle partie du
 monde son Diocèse étoit situé. Oran
 ne fut pas plutôt conquis, que la ressem-
 blance du nom fit imaginer au Corde-
 lier, que c'étoit sa Ville Episcopale qu'on
 venoit de réduire ; ayant sans doute lu
 dans St. Paul, *Qui Episcopatum desiderat*
bonum opus desiderat ; Il voulut en tâter,